



## **LIVRET D'INFORMATION**

**à l'usage des candidats à un poste  
d'enseignant de second degré à Mayotte**

# **A Mayotte, tant pour les personnes, les biens que les statuts, l'INSECURITE est la règle !**

Depuis des années, le SNES-Mayotte se bat pour obtenir des améliorations des conditions de séjour à Mayotte afin de garantir l'attractivité du département pour les collègues... et donc la bonne marche des services publics.

Ces améliorations concernent tant la durée des séjours que le maintien d'une indemnité d'éloignement de haut niveau tout en instituant une indexation des salaires pour tous, titulaires comme non titulaires.

L'indexation des salaires est actée à Mayotte ainsi que sa mise en place progressive (5% au 1<sup>er</sup> janvier 2013, 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2014, 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2016) pour arriver à un coefficient de 1,4 en 2016.

La note de service sur le mouvement inter académique 2014 est claire, la durée de séjour devient illimitée. Par contre si l'académie d'origine est garantie cette année, elle disparaîtrait à l'aube de 2017 !

**La mise en place de cette indexation aurait pu signifier une amélioration des conditions financières pour tous – et tout particulièrement pour nos collègues résidents – mais ce n'est pas la volonté du gouvernement.**

**Le gouvernement veut la disparition accélérée du statut d' « expatrié »...** dans un DOM en construction ou 80% à 90% des enseignants viennent de l'extérieur (parfois plus pour les cadres des autres administrations). **Cette prise de position tant pour des raisons financières qu'idéologique est folle et va accélérer la mise à mal des services publics.**

Les promesses que nous avons obtenues en juin dernier ont été oubliées. Nous n'avons donc plus aucune confiance dans les différents échos que nous avons ici ou là.

Les nouveaux arrivants de 2014 seraient soumis à un statut provisoire jusqu'à 2017, avec baisse de l'IE au fur et à mesure que l'indexation augmente. Les nouveaux collègues basculeraient donc dans une situation financière minorée. **Reste à savoir si l'IE transitoire sera versée par couple pour achever le tableau et non par agent !**

**- Nous avons appris (par la presse) que le gouvernement avait décidé de fiscaliser l'indemnité d'éloignement (I.E.) dès à présent sur les revenus 2014... et les suivants. Malgré 10 jours de grève de toute la fonction publique, le gouvernement campe sur ses positions. Pire, la Préfecture vient d'annoncer la fin au 1<sup>er</sup> janvier 2014 des remboursements partiels de loyer !**

Cette fiscalisation aura des conséquences dramatiques pour les personnels en séjour à Mayotte. Certains verront leurs impôts sur le revenu atteindre plusieurs dizaines de milliers d'euros !

Une telle décision aurait aussi des répercussions catastrophiques sur l'attractivité de Mayotte, accentuant la pénurie de compétences dans tous les secteurs. Les personnels en cours de séjour voient cette mesure comme une rupture du contrat moral qui les liait à l'Etat. Beaucoup vont quitter l'île lors du mouvement 2014. Dans l'Education, il manquait près de 600 titulaires à cette rentrée... on peut tabler sur le double très rapidement.

Les principales victimes de cette mise à mort programmée de la qualité du service public seront les habitants de Mayotte dans leur ensemble.

***Si vous aviez en projet de muter sur Mayotte, face à ce manque d'information voir même parfois à la désinformation en provenance du gouvernement lui-même nous vous conseillons vivement d'attendre une année afin que le statut des collègues sur l'île soit clair pour tout le monde... et que les modalités d'application du nouveau décret soient connues.***

Vous pensez demander - à terme - votre mutation à Mayotte, ce livret est destiné à vous fournir toutes les informations sur cette île, tant sur le plan de la vie courante que sur l'enseignement. Nous espérons qu'il vous éclairera et qu'il accompagnera vos démarches quand vous aurez décidé de nous rejoindre. Il a été élaboré par des enseignants qui connaissent le terrain et souhaitent faire partager leur expérience à tous.

Bonne lecture !

## **Sommaire :**

### **I/Vivre à Mayotte**

- Climat
- Vie courante
- Sécurité sociale
- Logement
- Scolarité associative et privée

### **II/Education à Mayotte**

- Les conditions d'enseignement
- Le projet éducatif du SNES
- Niveau et pédagogie, quel établissement choisir à l'intra ?

### **III/Etats des lieux**

- Crise de recrutement, moyens financiers, violences
- Se syndiquer : Pourquoi ? Comment ?
- Les conditions de rémunération spécifiques à Mayotte

### **IV/Préparation de l'arrivée**

- Déménagement : modalités...
- Administratif : aides, pense-bête...

### **Annexes**

- Petite histoire de Mayotte
- Comparatif des rémunérations
- Listes des établissements scolaires associatifs et privés du 1er degré
- Numéros importants et liens Internet
- Coordonnées du SNES Mayotte

# I/Vivre à Mayotte

Mayotte est le dernier département français, le 101<sup>ème</sup>, situé dans l'Océan Indien. On y trouve un mélange culturel allant des traditions mahoraises aux passerelles malgaches et européennes. La population y est musulmane à 95%. Son lagon est un des plus beaux du monde, peuplé d'animaux tels que les dauphins, les tortues ou même des baleines. La faune et la flore sont tropicales et luxuriantes (ylang, mangues, papayes, bananes, manioc...et plein d'autres bonnes choses que dégustent les makis en toute liberté !) On y découvre des coutumes originales (salouvas, bangas, m'sindzano, m'biwi...). Il reste tout de même à signaler que le corail, beau mais fragile, subit malheureusement les affres de la pollution endémique qui touche les ruisseaux et cours d'eau qui se jettent dans l'océan (lavages du linge, des voitures avec des poudres très phosphatées et donc très polluantes), pollution à laquelle le manque d'assainissement public et les décharges sauvages sur toute l'île viennent s'ajouter pour donner une impression de saleté et d'insalubrité générale.

## Le climat :

Le climat de Mayotte est tropical humide. Pour ceux qui ont vécu ou voyagent Outre-Mer, le point de comparaison le plus pertinent est la Guyane.

La saison humide (de novembre à avril) est marquée par des températures dépassant les 30°C, et surtout un taux d'humidité de l'ordre de 90%, d'où une moiteur souvent difficile à supporter. Chiffres Météo France:

	Saison des pluies	Saison sèche	Moyenne annuelle
Température moyenne	27,3°C	24°C	26,2°C
Humidité moyenne	86 %	78 %	83 %

Pour ce qui est des cyclones, nous sommes plutôt épargnés : ils se dirigent en général sur Madagascar qui nous protège

## La vie courante :

L'île est de faible superficie (374 km<sup>2</sup>). Vous ne perdrez donc pas trop de temps d'une commune à l'autre ; cependant, l'augmentation du nombre de voitures sur l'île est la cause de nombreux et inlassables embouteillages en début et en fin de journée à l'entrée de l'agglomération à certaines heures en banlieue de Mamoudzou. (Exemple : pour aller de Tsoundzou à Majicavo à 6h du matin, il faudra compter 1h à 1h30).

Pour relier Petite-Terre et Grande-Terre on peut « barger ». Un terme local pour désigner le fait de prendre la barge ou l'amphidrome qui circulent toutes les demi-heures.

## L'insécurité, un fléau grandissant à Mayotte.

Les cambriolages existent depuis de nombreuses années à Mayotte. Cependant, outre leurs augmentations vertigineuses, il faut savoir que, s'ils avaient lieu autrefois en l'absence des locataires, aujourd'hui les voleurs n'hésitent plus à pénétrer dans les maisons -même en la présence des habitants- armés de couteaux et de chombos (machettes locales), n'hésitant pas à en faire usage pour arriver à leurs fins.

Les vols à l'arrachée de sacs ou de portables se multiplient au quotidien, y compris en pleine journée, et même dans des quartiers fréquentés où il y a du passage.

Nous déconseillons aux femmes d'aller se baigner seules sur les plages (risques de viols). De trop nombreuses agressions sont à déplorer sur certaines plages isolées (Saziley, Soulou, plage du Préfet...).

Les deux roues, pratiques sur l'île en raison de sa petite superficie, sont très prisés. Ils sont régulièrement volés, même avec une multitude de cadenas. Ne jamais laisser son deux-roues la nuit à l'extérieur. Les assurances à Mayotte refusent d'assurer ce risque !

Attention, les événements récents ont montré que les collègues circulant en deux roues étaient particulièrement exposés lors des caillassages et agressions.

L'insécurité est réelle et gâche le séjour d'un bon nombre de collègues qui perdent ordinateurs (donc données informatiques), appareils photos, matériel électronique, jusqu'à leurs vêtements.

**Dupliquez vos données informatiques avant de venir** : trop de collègues perdent des années de travail à cause d'un cambriolage.

### **Mais que fait la police ?**

Elle constate le plus souvent même si de récents démentiellement de réseaux de recels sont à mettre à leur actif. Les moyens en hommes et en matériel sont insuffisants et essentiellement attribués à la lutte contre l'immigration clandestine. Un policier affecté à Mayotte montera de grade s'il réalise un bon chiffre d'arrestations d'immigrés clandestins. Les vols ne sont pas une priorité. Les brigades de gendarmerie installées en brousse sont aussi sous-dotées et ne peuvent souvent que constater les délits.

### **La pauvreté :**

L'augmentation régulière du Salaire Minimum (le SMIG a aujourd'hui presque rattrapé le SMIC métropolitain, voir <http://www.insee.fr/fr/regions/mayotte/default.asp?page=themes/dossiers/tem/tem.htm> ) a permis une forte augmentation du niveau de vie.... mais pas pour tous ! (plus d'1/4 de la population vit sous le seuil relatif de la pauvreté). Dans tous les cas, nous sommes loin des standards métropolitains et l'habitat trop souvent insalubre se transforme en véritables bidonvilles sur les hauteurs de Cavani ou de Kawéni.

### **Le climat social**

Les mouvements de grève sont fréquents dans l'île. Il s'agit souvent de revendications statutaires ou de mouvements localisés dans un village (par exemple pour demander un plateau sportif). Des barrages s'élèvent alors en travers des routes et certains lieux de l'île peuvent être paralysés. Le ton peut monter sur les barrages, il est vivement conseillé de ne pas essayer de les forcer...

On ne peut parler du climat social sans évoquer les reconduites à la frontière. A Mayotte, ce sont près de 26400 expulsions qui ont été enregistrées en 2010! La mission parlementaire qui s'est rendue dans l'île en 2006 considère que les étrangers clandestins représentent désormais plus d'un tiers de la population de Mayotte. Ils travaillent de manière informelle dans tous les secteurs de l'économie, souvent dans des conditions scandaleuses.

Nous nous battons pour faire respecter le droit à la scolarisation de nos élèves, quelle que soit leur origine. Cette année nous avons été bien seuls pour dénoncer la chasse aux enfants de migrants... par des parents d'élèves jusque dans des classes de primaire et de maternelle !

## **Ravitaillement et prix :**

Le mouvement social contre la vie chère qui a paralysé l'île du 27 septembre au 9 novembre 2011 a eu le mérite de mettre en évidence le coût très élevé de la vie à Mayotte.

La lutte s'est focalisée sur les prix de certains produits consommés par la population mahoraise (riz, huile, cartons d'ailes de poulets de 10kg à griller, cartons de blocs de viande congelée de 10kg à bouillir, boîtes de sardines à l'huile...)

En temps normal, l'approvisionnement sur l'île est régulier, on trouve de tout, mais pas à n'importe quel prix. La vie est chère à Mayotte. L'étroitesse du marché tant du côté de l'offre que de la demande, et le surcoût de l'éloignement laissent une grande marge de manœuvre aux distributeurs pour imposer leurs prix. Bien entendu, les produits frais correspondant au mode de vie métropolitain atteignent des prix élevés.

Ne nous affolons pas! Malgré ces quelques désagréments du quotidien, il est possible d'avoir une vie agréable. Il existe un vaste choix pour les loisirs : clubs de sport (tennis, foot, judo, équitation, volley, basket, fitness, arts martiaux...), cours de danse (salsa, zumba, classique, contemporaine...), école de musique, cours de dessin, plongée... S'il n'y a pas de salle de théâtre ou de cinéma, le week end est souvent animé : concerts de musique et soirées dansantes...

## **La sécurité sociale :**

Avant votre départ, contactez la MGEN pour transférer votre dossier au secteur extra-métropolitain. N'oubliez pas de faire cette démarche car elle n'est pas automatique et pourrait entraîner des soucis de remboursement, car à Mayotte il n'existe pas le tiers payant, on avance tous les frais médicaux.

L'adhésion des collègues à la caisse de Sécurité Sociale de Mayotte est gérée par la MGEN, qu'ils soient adhérents ou pas.

MGEN Sem (section extra métropolitaine)

MFP Mayotte

Zone industrielle Nord

88, rue Albert Einstein

F 72047 LE MANS CEDEX 2

Tel : 02.49.79.00.05

Mail : [mfpmayotte@effigie.fr](mailto:mfpmayotte@effigie.fr)

Attention, renseignez-vous bien auprès de la MGEN si vous êtes dans une situation médicale particulière. Pour les pathologies les plus graves, il est vivement conseillé de vous assurer de l'existence de spécialistes sur place !

Le manque de médecins (libéraux et hospitaliers) est à prendre en compte également avant de venir à Mayotte. Nous nous trouvons ici devant un vrai désert médical... qui s'est amplifié récemment par le départ de nombreux praticiens.

## **Le logement :**

C'est l'une des grandes difficultés pour les collègues nouvellement nommés dans l'île. Le manque de logements a entraîné une flambée des prix (à Mamoudzou, compter 1 000 euros pour un T4, et entre 750 et 950 euros pour une maison de la SIM située en brousse.)

La Société Immobilière de Mayotte (SIM) gère des quartiers de petites maisons et des immeubles, à peu près dans toute l'île sauf au Nord. La SIM a longtemps détenu une sorte de monopole pour les locations de logements, mais elle a du mal à suivre le mouvement d'expansion de l'île. Les demandes de logement doivent être faites tôt. L'avantage est que l'on peut visiter les quartiers sur internet.

En dehors de la SIM, plusieurs possibilités :

- Vous pouvez obtenir de meilleurs tarifs en louant à des particuliers (ceux qui possèdent des terres font construire de grosses maisons qu'ils louent) mais, dans ce cas-là, il vaut mieux être présent. La location à distance, sans visite préalable, peut réserver des surprises: ce n'est pas parce que vous paierez 1000 euros/mois que vous n'aurez pas à bricoler. Electricité et plomberie sont les points faibles de beaucoup de logements. Attention aux compteurs électriques non sécurisés !

Il existe d'autres agences de location, elles accroissent leur parc locatif d'années en années. (voir annexes).

Dans tous les cas, l'un de vos critères de choix doit être la sécurisation du logement (grilles aux fenêtres, portes blindées, etc).

Pour les femmes seules, évitez les maisons isolées, pensez à la colocation ou aux immeubles.

Dans tous les cas, il est primordial d'anticiper son arrivée en réservant un logement le plus vite possible. Très souvent, les enseignants se logent comme ils peuvent la première année en attendant le départ de collègues qui ont la bonne maison.

Dès l'annonce de votre mutation, prenez des contacts et partez en quête de votre nid douillet. Outre la maison, vous pourrez avoir de l'électroménager ou une voiture à des prix corrects selon votre interlocuteur. Beaucoup d'enseignants peu prévoyants restent bloqués dans les quelques hôtels de l'île très longtemps à leurs frais.

Rappelez-vous que la rentrée se fait fin août. Il vous faudra très vite avoir un véhicule pour vos démarches et achats.

Faites-vous envoyer le 97-6 (journal gratuit de petites annonces de référence) en le demandant par mail :

[le97-6@wanadoo.fr](mailto:le97-6@wanadoo.fr)

## **La scolarité des enfants :**

Nous connaissons tous l'attachement des collègues au service public. Et pourtant...

### **L'enseignement primaire public**

Les petits ont normalement cours le matin, du lundi au vendredi, de 7h à 12h. Cependant, le manque de locaux oblige souvent les écoles publiques à faire des rotations : une classe le matin, l'autre l'après-midi. Seules deux communes ont accepté d'appliquer les nouveaux rythmes scolaires

Pour les collègues qui voudraient inscrire leurs enfants dans le public, il vaut mieux se renseigner sur l'école en question. A en croire les collègues qui enseignent en sixième, certaines fonctionnent mieux que d'autres. Impossible de dresser une liste, il faut être vigilant.

### **L'enseignement primaire privé**

Devant l'état lamentable des écoles publiques dans le premier degré, la majorité des collègues scolarise les enfants dans des structures privées ou le plus souvent associatives (gérées par les parents).

Ainsi de nombreux élèves sont scolarisés hors éducation nationale ! Les familles mahoraises qui ont les moyens scolarisent aussi leurs enfants dans ces structures.

Attention, il est souvent très difficile de trouver une place dans ces écoles, soyez prévoyants. Inscrivez-vous dès que vous avez reçu votre mutation pour être au moins en liste d'attente (comptez au moins 2000 € par an et par enfant). **Venir à Mayotte avec des enfants est donc un réel problème.**

Nous ne cessons de dénoncer cette situation inacceptable d'une école à deux vitesses. Que l'on donne aux écoles publiques les moyens de jouer correctement leur rôle et **tous** y inscriront leurs enfants.

Vous trouverez une liste des crèches et écoles privées ou associatives en annexe.

## **II/ L'éducation à Mayotte**

### **Les conditions d'enseignement**

Du point de vue matériel, les classes sont peu dotées. Le matériel pédagogique devenu courant par ailleurs est ici souvent absent ou obsolète ; l'utilisation des TICE relève dans la plupart des établissements du vœu pieux. Le SNES ne cesse de lutter pour l'amélioration des conditions de travail de chaque établissement. La situation est très variable d'un établissement à l'autre, voire d'une matière à l'autre : il faut tout l'engagement des collègues pour arracher ces améliorations pour vous... et les collègues qui vont suivre.

Les conditions de travail elles-mêmes sont difficiles: la chaleur (très peu d'établissements sont climatisés) et le bruit entraînent rapidement une fatigue importante.

Les élèves également sont souvent fatigués car ils se lèvent très tôt. Il faut ajouter à cela une restauration scolaire rare et, quand elle existe, insuffisante (pas de service de cantine) et généralement peu ragoutante. Le niveau dans le secondaire est d'une faiblesse préoccupante au regard des résultats aux différentes évaluations et aux examens. La cause principale de cet état de fait est une mauvaise maîtrise de la langue française, qui n'est pas la langue maternelle de la plupart des Mahorais : à la maison, ils parlent le Shimaoré ou le Shibushi (malgache de Mayotte).

L'accueil des enfants dès l'âge de 3 ans dans le public n'en est encore qu'à ses débuts, et l'état catastrophique du primaire (constructions scolaires en retard entraînant un système de rotations, classes peu dotées tant en matériel pédagogique qu'en fournitures pour les élèves, locaux délabrés, instituteurs peu ou mal formés....) expliquent également les difficultés d'apprentissage de nos élèves dans le secondaire.

En revanche, les faiblesses de niveau n'influencent pas négativement le comportement des élèves, du moins en brousse, mais les élèves de collège de l'agglomération de Mamoudzou, où les problèmes sociaux sont décuplés, peuvent être très difficiles. De très nombreuses bagarres éclatent entre bandes rivales, entre villages (pouvant aller jusqu'au meurtre en bande !). Tout au long de ces dernières années, les élèves sont devenus de plus en plus vindicatifs (surtout du fait du retour sur Mayotte de certaines familles mahoraises qui étaient installées dans des banlieues « sensibles » de métropole). Les conseils de discipline pleuvent et les exclusions augmentent de manière exponentielle et c'est ainsi que les élèves difficiles ou dangereux sont « échangés » entre collèges surtout. Ces problèmes, cependant, touchent peu à peu toute l'île. La modernisation accélérée de l'île va de pair avec une déstructuration de la société traditionnelle qui n'est pas sans affecter la relation entre les jeunes et les

adultes... et rappeler la situation des quartiers défavorisés de métropole.

## **Le projet éducatif du SNES**

Notre projet éducatif pour Mayotte repose sur une analyse de la situation locale: nous ne pouvons-nous satisfaire d'un système éducatif avec des résultats aussi faibles aux différentes évaluations (dernière académie pour les tests nationaux d'entrée en 6ème). Nous sommes atterrés par le taux de réussite des bacheliers Mahorais dans les études supérieures (seulement 6% des jeunes obtiennent un niveau bac + 2 au bout de trois ans).

Le cycle d'entrée en collège nous semble primordial. Nous pensons qu'il faut s'appuyer sur la qualification et la compétence d'enseignants de FLS (français langue seconde) que beaucoup de collègues possèdent et qui restent non utilisées. Une sixième en deux ans serait aussi une solution pour beaucoup d'élèves qui ne maîtrisent ni lecture ni calcul à leur entrée au collège.

Les programmes de certaines disciplines devraient être adaptés au contexte local (Histoire-Géographie notamment), même si nous considérons toutefois qu'il faut garder comme objectif final les examens nationaux.

De manière globale, nous pensons que l'enseignement à Mayotte doit se rapprocher des dispositifs de l'éducation prioritaire. C'est exactement le contraire qui est en train de se passer : les classes à moyens spécifiques sont supprimées une à une... et les effectifs par classe ne cessent d'augmenter !

Le gonflage artificiel des résultats aux examens doit être abandonné. Il est source de désillusion pour les élèves et pour leur famille. Pour éviter le recours à cet expédient, la politique d'orientation dans l'île doit être en même temps plus réaliste et plus ambitieuse en termes de diversité des filières professionnelles.

La structure éducative des lycées nous semble déséquilibrée, avec un poids disproportionné de la filière STMG (plus d'un élève de lycée sur deux). La filière technologique tertiaire ne saurait pallier à un enseignement professionnel peu diversifié. Pour ce qui est de l'enseignement professionnel, les filières Commerce, Secrétariat et Comptabilité accueillent la majorité des élèves (est-ce à cause de leur faible coût?). Une forte proportion de jeunes entre en seconde générale parce qu'ils n'ont pas obtenu une place en Bac Pro et BEP. Par ailleurs, l'enseignement professionnel est très limité en choix de filières et manque cruellement de moyens matériels.

## **Mutations intra et vœux d'établissements**

### **Les particularités de l'intra à Mayotte :**

Face aux bouleversements engagés par le MEN sur le mouvement inter académique concernant Mayotte, la note de service sur le mouvement intra académique est en cours de réécriture. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé dès sa publication.

Dans tous les cas, les communes de Mayotte sont très étendues géographiquement. Nous demanderons à ce que les rapprochements de conjoints soient bonifiés sur le vœu « Commune », et pas seulement sur le vœu « groupement de commune ».

Avant d'enregistrer vos vœux, prenez le temps de prendre en compte les informations qui suivent. Elles n'ont pas une valeur absolue, chaque situation relevant d'une appréciation individuelle, mais elles peuvent vous aider lors de vos choix.

**Attention aussi aux vœux sur postes spécifiques et notamment aux postes Eclair. Lors du mouvement 2013, dès lors que les collègues avaient intégré dans leurs vœux (à n'importe quel rang) un poste Eclair, il est devenu, pour le VR prioritaire et a annulé tous les autres !**

De plus, n'omettez pas de consulter la liste des postes à complément de service (qui apparaîtra sur le site du vice-rectorat au moment de l'intra), car si vous êtes affecté dans un établissement que vous avez demandé et qui correspond à ce type de vœux, vous ne pourrez plus le refuser; certains collègues doivent partager leur service sur 3 établissements !

### **Vos vœux :**

Il existe actuellement 18 collèges et 10 lycées (4 pour l'enseignement professionnel, 6 pour l'enseignement général) qui sont implantés un peu partout sur l'île. Enseigner ou habiter dans un de ces endroits ne présente pas les mêmes avantages.

Il faut impérativement tenir compte des temps de trajet et non des distances kilométriques !

**a) Les régions de Petite Terre et de Mamoudzou** et environs sont très citadines et concentrent la quasi-totalité des commerces et des services de l'île. La SIM y est fortement présente. Nous vous conseillons -si vous avez des problèmes de santé ou encore des enfants en très bas âge- de demander en priorité ces communes. Mais les embouteillages, le bruit et les problèmes liés à l'insécurité constituent des inconvénients qu'on ne peut plus ignorer. Les élèves y ressemblent de plus en plus à ceux de métropole ou de La Réunion, et de nombreux collègues présents depuis un certain temps à Mayotte ont été surpris par les changements de comportements. Ces communes sont difficiles à obtenir car demandées par tous les collègues. Il est rare d'y accéder en début de séjour ou de carrière.

**La région Centre (Combani, Tsingoni, Kahani, Coconi... )** offre un compromis intéressant pour ceux qui veulent profiter en même temps des avantages de la proximité de Mamoudzou (1/2 heure) et de la qualité de l'environnement des plages et de la végétation tropicale. Combani se développe rapidement et offre les services commerciaux de base. La SIM y dispose d'un important parc immobilier, et à partir de cette région, les collègues peuvent atteindre la plupart des établissements scolaires (sauf ceux du sud) en une heure.

**c) La région de Sada** est aussi au centre, mais les services y sont quasi-inexistants. Pharmacie, médecin et infirmiers sont présents. Quelques commerces permettent de dépanner, mais pour le gros des besoins il faudra se rendre à Mamoudzou (45 minutes). Les nombreuses plages du Sud et quelques structures touristiques permettent la détente. Les élèves y sont d'un niveau correct.

**d) Le Nord-Ouest** est réservé aux adeptes de la nature. Les paysages y sont dignes des cartes postales. Habiter dans le Nord permet de s'immerger rapidement dans une culture mahoraise authentique. La population y reste accueillante. Mais il faut savoir que les conditions de vie y sont spartiates. Le Nord est éloigné de tout. Il n'y a ni services, ni écoles privées et très peu de commerces. La plus proche station d'essence est à Dzoumogné et Mamoudzou à une heure. Peu de médecins libéraux (quelques dispensaires

qui offrent une médecine de base) et les coupures d'eau ou d'électricité n'y sont pas rares.

La SIM n'y est pas implantée. Pour vous loger, il vous faudra frapper aux portes. Si vous avez des problèmes de santé (physiques ou psychologiques) ou bien encore des enfants en très bas âge, il vous faudra prendre en compte cet éloignement. Les élèves ont de réelles difficultés scolaires et il n'est pas rare en collège et même en lycée d'enseigner à des élèves qui ne maîtrisent pas la langue française.

Des vœux mal formulés ou des faibles barèmes vous conduiront souvent (en extension) dans les établissements du Nord de l'île.

**e) Le Sud:** pour certains, c'est la plus belle partie de Mayotte, la plus authentique (avec le Nord-Ouest). Des possibilités de logement à la SIM (Bandrélé, Tsimkoura, Kani-Kéli) ou chez les particuliers. Le point négatif se situe au niveau du ravitaillement. Il faut prévoir de faire le plein régulièrement à Mamoudzou (même si une supérette est ouverte à Malamani). Vous y trouverez toutefois les plus belles plages et de nombreux restaurants. Comptez une heure de trajet pour vous rendre de Kani-Keli à Mamoudzou.

Il est impératif de hiérarchiser ses vœux en partant d'établissements et en élargissant vers des groupes de communes pour signifier clairement vos préférences. Si vous ne le faites pas, l'administration pourra le faire pour vous par la procédure d'extension qui pourra alors vous nommer n'importe où sur l'île. Seul le barème permettra de départager les collègues.

**Les commissaires paritaires du SNES sont à votre service pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter : [mayotte@snes.edu](mailto:mayotte@snes.edu) . Nous sommes les seuls à pouvoir vous renseigner efficacement.**

## **III/Etat des lieux :**

### **Crise de recrutement**

La crise de recrutement actuelle (près de 600 contractuels recrutés cette année, 100 de plus que l'année dernière) ne pourra trouver de solution que si le gouvernement et le vice-rectorat prennent la mesure de la situation. Il s'agit d'inciter les collègues à venir participer à l'indispensable effort de construction du département par l'éducation, en améliorant leurs conditions de séjour et d'enseignement.

Pour cela, il faut que le Ministère adapte très vite sa gestion des personnels à ce nouveau statut départemental. Les avancées récentes ne vont pas toujours dans ce sens :

- L'Indexation de tous les non titulaires du MEN au même titre que les titulaires sur 4 ans est un point positif que le SNES réclamait depuis longtemps mais
- La Création d'une Indemnité de Sujétion Géographique (IGS) de 20 mois à partir de 2017 risque de décourager beaucoup de collègues, d'autant qu'à partir de 2014
- Toutes les indemnités (IE comme ISG) seront fiscalisées pour tous les fonctionnaires en poste à Mayotte (attention le taux d'imposition marginal devient alors très élevé même si l'on a des enfants !)
- La suppression de l'indemnité de remboursement partiel des loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (100 à 300 euros selon la structure familiale) ne va pas pour rassurer les collègues déjà sur place sur les conditions futures de rémunération.

- Globalement la publication du décret n° 2013-965 du 28 octobre 2013 détaillé plus bas va clairement dans le sens d'une détérioration progressive des rémunérations des fonctionnaires à Mayotte.

## **Se syndiquer au SNES**

Avec près de 400 syndiqués, 70% des élus aux CAPL, 65% au CTP, le SNES-FSU est de loin la **force syndicale la plus puissante, la plus représentative et la plus revendicative de l'île, tous secteurs d'activité confondus**. Nous sommes profondément attachés à la défense individuelle et collective des collègues.

**Au vu l'éloignement de la métropole, la défense des personnels passe nécessairement par un rapport de forces au niveau local.**

Lors des années passées nous avons lutté :

- Pour le maintien du congé administratif;
- Pour une politique éducative plus ambitieuse dans l'île;
- Pour un système d'inspections tenant compte des particularités locales;
- Pour le libre choix de départ (en 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> année) ;
- Pour le paiement rapide des différentes indemnités ;
- Pour la mise en place d'une bonification lors du mouvement intra-académique en fin de séjour pour pouvoir rentrer en métropole dans de bonnes conditions ;
- Pour la facilitation de l'obtention du statut de résident pour ceux qui le désirent.
- Pour la création de congés de formation pour les titulaires et les non titulaires
- Pour la création d'un barème de Hors-classe des certifiés limitant l'arbitraire
- Pour la transition vers un nouveau statut des enseignants à Mayotte qui garantisse l'attractivité
- Pour la continuité du service public d'éducation à Mayotte

En outre, comme en métropole, nous contrôlons efficacement la régularité des opérations de mutation et de promotion lors des commissions administratives paritaires. Nos interventions sont nombreuses et permettent la correction de très nombreuses confusions de l'administration.

## **Défendez la profession ! Syndiquez-vous au SNES**

### **A Les conditions de rémunérations spécifiques à Mayotte**

Le Décret n° 2013-965 du 28 octobre 2013 portant application de l'indemnité de sujétion géographique aux fonctionnaires de l'Etat titulaires et stagiaires et aux magistrats affectés à Mayotte distingue plusieurs cas de figure. :

#### **➤ Les arrivants 2011 et 2013 : le décret de 1996 continue à s'appliquer pour 2 ans :**

- Ces personnels continueront à toucher l'I.E. de 23 mois pour 2 ans prévue au décret de 1996 si affectés à Mayotte avant le 1<sup>er</sup>/01/2014. C'est ce que dit aussi la note de service du VR : ces collègues conservent le bénéfice de l'IE pour les fractions dues... c'est-à-dire la 2<sup>ème</sup> fraction de l'IE payée en fin de 2<sup>ème</sup> année ou 4<sup>ème</sup> année.

- **Aucune indexation de traitement pour ces personnels.**
- **FISCALISATION annoncée de l'IE dès 2014 !**

### ➤ **les collègues arrivés en 2012 (puis les 2013 l'an prochain) :**

Le Vice-recteur nous assure que ces collègues resteront sur le régime du décret 96 et bénéficieront pendant les deux années qui suivent de leur IE maintenue en l'état et du voyage inter-séjour pour les prochains congés d'été. Avec la disparition programmée du congé administratif, on peut être particulièrement inquiet sur ces points.

Ces collègues ne basculent pas dans le régime transitoire...toutefois rien dans les textes règlementaires ne précise cela. Nous avons demandé une note de service qui n'arrive pas ! Une promesse pour garder des personnels sur le départ ?

### ➤ **Les arrivants 2014...**

-**Les arrivants 2014 et basculent dans l'IE minorée transitoire...** comme ceux affectés à Mayotte entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et 31 décembre 2016. Ils toucheront l'IE minorée en 4 versements annuels et l'indexation de salaire en plus.

Régime transitoire :

Les collègues affectés au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017 toucheront l'IE selon le tableau suivant :

arrivant	en 2014	Indexation	en 2015	Indexation	en 2016	Indexation
1 <sup>ère</sup> année	8,5	10%	7,5	20%	6	30%
2 <sup>ème</sup> année	7,5	20%	6	30%	5	40%
3 <sup>ème</sup> année	6	30%	5	40%	5	40%
4 <sup>ème</sup> année	5	40%	5	40%	5	40%
Total	27		23,5		21	

- **FISCALISATION annoncée de l'IE payée en 2014... et toutes les années suivantes !**

### ➤ **Les 4<sup>ème</sup> années qui décideront de redemander Mayotte à la rentrée 2014**

Leur séjour de 4 ans terminé, il semble qu'ils puissent bénéficier de cette mesure transitoire... c'est-à-dire qu'ils bénéficient de l'IE dégressive telle que versée aux nouveaux arrivants 2014 + indexation progressive.

C'est ce qu'indique clairement la note de service du VR du 31 octobre 2013 ... **mais sur une question aussi importante nous demandons confirmation au MEN, le texte du décret étant sujet à interprétation.**

**A ce jour rien ne garantit dans les textes que cette mesure soit applicable. Des fonctionnaires d'autres ministères en poste sur l'île nous ont même rapporté des cas de refus de paiement de la dernière fraction de l'IE car le fonctionnaire restant à Mayotte une année supplémentaire n'avait pas réalisé de « déplacement effectif » ! Les TPG des académies d'origine pourraient clairement refuser de payer cette IE minorée.**

Là aussi nous demandons une confirmation écrite du MEN sur ce point.

- **FISCALISATION annoncée de l'IE payée en 2014... et celles de toutes les années suivantes !**

## ➤ **Les nouveaux arrivants 2017 : une catastrophe annoncée !**

- Les collègues nommés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 percevront une indexation de 40% + une Indemnité de sujétion géographique (ISG) à Mayotte. Calculée sur une durée de 4 années, l'ISG est fixée à 20 mois du traitement indiciaire (brut) payée en 4 fractions : lors de l'installation, en fin de 2<sup>ème</sup> année, en fin de 3<sup>ème</sup> année, en fin de 4<sup>ème</sup> année.

- Une majoration de 10% pour le conjoint et 5% par enfant à charge à condition qu'ils accompagnent le fonctionnaire à Mayotte (art 5 décret d'avril 2013 ou Mayotte est ajoutée par le décret d'octobre) ce qui est un recul par rapport à aujourd'hui.

- Paiement de l'ISG qu'à un seul agent pour les couples d'agents (article 6 du décret d'avril ou le mot Mayotte est ajouté par le décret d'Octobre)... ce qui est un recul encore plus conséquent pour les « postes doubles » de fonctionnaires. C'est un point central et un recul très important qui s'ajoute aux 20 mois au lieu des 26 promis.

Ajoutons à ceci que l'ISG est fiscalisée depuis sa création, comme l'IPSI avant elle. La différence est encore plus forte avec l'IE actuelle. On revient à la « négociation » d'avril et juin dernier qui n'a jamais eu lieu : un très fort recul des rémunérations pour les nouveaux arrivants 2017.

Toutefois, leur situation sera revue en 2015 en fonction du taux de remplissage des postes offerts au mouvement. La « négociation » aura lieu à ce moment-là... si elle a lieu, avec ce gouvernement, on peut effectivement s'attendre au pire !

## ➤ **Les « résidents » :**

- Les collègues qui détiennent un CIMM à Mayotte ne toucheront pas l'ISG à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013. Ils toucheront en revanche l'indexation depuis le 1 janvier 2013 de 5% puis 10% en janvier 2014, 20% en janvier 2015, 30% en janvier 2016 et 40 % en janvier 2017.

## ➤ **Mutations et Académie d'origine :**

L'annexe VI de la note de service publiée au *BO* du 7/11/13 modifie en profondeur l'avenir des mutations pour Mayotte parallèlement à la mise en place d'un nouveau régime de rémunération, tout ceci entrant dans le cadre du changement de statut de Mayotte (alignement sur le régime existant des DOM).

Chaque collègue muté à Mayotte pourra ensuite, à chaque mouvement ultérieur, demander sa mutation selon les règles communes ou, obtenir, s'il le demande, le retour dans son académie d'origine.

**Rappelons, que cette note service est annuelle et qu'elle est révisable chaque année. Que se passera-t-il si les postes offerts au mouvement ne pouvaient être pourvus dans les années à venir ? On connaît les réactions de l'administration dans ces cas : empêcher les collègues de muter.**

Nos commissaires paritaires nationaux se battront pour que cette mesure soit respectée dans le futur.

### • **Si vous êtes déjà à Mayotte, le régime transitoire suivant est mis en place :**

– **en 2e ou 4e année :** vous pouvez demander à rester en formulant en vœu n° 1 « Mayotte ». Vous serez alors soumis au « nouveau régime » (en gardant l'ancienneté de poste acquise). Vous pouvez aussi demander à participer au mouvement selon les règles communes ou à revenir dans votre académie d'origine (en la formulant en dernier vœu) ;

– **en 1re ou 3e année :** le ministère ne change rien cette année. Vous pourrez participer à l'inter 2015 selon les règles énoncées ci-dessus.

À noter : les affectations des CPE et des CO-Psy pour Mayotte font l'objet d'un mouvement particulier (voir note de service spécifique *BO* du 7/11/13) : le vœu Mayotte ne doit donc pas figurer dans la demande inter.

## **B) Le transport**

A ce jour, les modalités de prise en charge du voyage n'ont pas changé. Nous vous tiendrons informés de toute évolution à ce sujet.

Le Ministère prend en charge 100% du prix du billet pour le fonctionnaire muté à Mayotte et sa famille (les

enfants doivent avoir moins de 20 ans et être rattachés fiscalement aux parents). Pour en bénéficier, il faut justifier de 2 ans (pas nécessairement consécutifs) d'ancienneté en métropole ou dans le même DOM. Ces frais sont pris en charge par l'académie d'origine et non par Mayotte. Les transports province/Paris sont aussi pris en charge, mais leur remboursement est parfois long, pensez à conserver vos billets de train ou d'avion.

**Attention, les collègues en provenance de l'AEFE ou plus généralement en provenance d'un détachement n'auront pas droit à la prise en charge du voyage! Une régression récente et supplémentaire de notre situation.**

Le SNES demande que le ministère prenne en charge les billets de tous les collègues nommés sur l'île, quelle que soit leur ancienneté. Rappelons qu'avec la crise de recrutement, de plus en plus de collègues néo titulaires sont nommés à Mayotte, ce qui leur coûtera environ un mois de salaire !

➤ **L'Indemnité Forfaitaire de Changement de Résidence (I.F.C.R.) ou, plus trivialement, indemnité de déménagement.**

Vous devez demander cette indemnité dans l'année de votre affectation, sinon vous n'y avez plus droit. Elle sera payée à 100% par votre académie d'origine. Mais quand??? Dès que vous recevez votre arrêté de mutation, prenez contact avec le bureau concerné, car les retards de paiement sont de plus en plus fréquents et peuvent se prolonger sur une année ! Seule condition, justifier de 2 ans d'ancienneté consécutives dans la fonction publique en métropole ou dans le même DOM. !

Seul l'arrêté de mutation est nécessaire pour obtenir l'I.F.C.R., toute autre demande de votre académie est non avenue (nombreux sont les rectorats qui multiplient les demandes d'information pour ralentir les paiements).

Contactez le SNES Mayotte pour tout problème de calcul de l'IFCR.

**Attention,**

- les collègues en provenance de l'AEFE ou plus généralement en provenance d'un détachement, n'auront pas droit d'IFCR.
- le droit à l'IFCR et au billet d'avion pour le conjoint est soumis à un plafond de ressources. Une des deux conditions suivantes doit être respectée :
  - 1- le conjoint ne doit pas avoir de ressources supérieures à l'indice 340 (soit à ce jour 17 835€/an)
  - ou 2- les ressources du couple ne doivent pas dépasser 3,5 fois l'indice 340 (soit à ce jour 62 422,5 €/an).

Le SNES revendique le paiement d'une I.F.C.R. pour tous les collègues nommés sur l'île, sans condition d'ancienneté ou d'origine.

➤ **Le congé administratif**

En 1996, avec le nouveau décret, le congé administratif est passé de 1 an (pour deux séjours) à 2 mois. Or, depuis cette date, la mise en œuvre de ce congé pose problème, car l'administration tente d'en réduire l'application en profitant de l'ambiguïté de certaines formules. Pourtant, dans l'article 4, il est dit que les enseignants ont droit à un congé administratif de 2 mois « *en plus du congé annuel de droit commun* », donc après les grandes vacances.

Ici aussi, un nouveau décret sur les congés bonifiés est en cours de rédaction. Le congé administratif devrait

vite disparaître : **les nouveaux arrivants n'auront de toute façon plus le droit au billet inter-séjour !**

➤ **Des réintégrations problématiques**

Vous perdrez toute ancienneté de poste en venant à Mayotte. Cependant, vous pourrez si vous le souhaitez demander votre retour dans votre académie d'origine (voir plus haut). Au mouvement intra, vous bénéficierez dans la plupart des académies d'une bonification de 1000 points, mais uniquement sur le vœu « tout poste dans le département ». Cette mesure, soumise à un arrêté rectoral, n'a pour l'instant jamais été remise en cause.

Le SNES revendique des conditions de réintégration plus favorables (bonification de réintégration sur des vœux moins larges : groupe de communes, par exemple).

➤ **Les bonifications retraite**

A Mayotte, comme tous les personnels qui ont effectué une partie de leur carrière hors d'Europe, nous bénéficions d'une bonification de trimestres. Elle doit compenser les conditions d'exercice et de vie parfois très difficiles que vivent ces personnels. A Mayotte, cette bonification est de 0,5 (deux années travaillées reviennent à trois cotisées).

La nouvelle loi sur les retraites prévoit que ces bonifications n'entreront plus dans le calcul de la surcote. Ainsi, les personnels qui, grâce à ces bonifications, sont susceptibles d'avoir un nombre supérieur d'annuités, n'en verront pas l'effet financier. Cumul au départ à 62 ans imposé, c'est la double peine !

La menace pèse à nouveau sur les bonifications. Nous tenons ici à rappeler aux collègues qui auraient déjà acquis dans leur carrière des droits à bonifications, qu'ils ne pourront les faire valoir que si, au moment de leur départ à la retraite, ces bonifications sont toujours validées par la loi. RIEN n'est acquis avant cette date! Ainsi, fin 2008, le projet de loi sécurité sociale prévoyait l'annulation - forcément rétroactive - de ces bonifications pour les DOM-COM. Il a fallu la mobilisation des collègues (1000 manifestants à Nouméa) et l'appui de la FSU nationale pour faire échouer cette nouvelle dégradation de nos retraites. **Dans l'immédiat, le passage au DOM pourrait faire baisser cette bonification !**

## **IV/ Préparer son arrivée**

### **Le déménagement :**

Plusieurs sociétés existent à Mayotte. A l'heure actuelle, nous ne pouvons recommander aucune compagnie en particulier. Certaines sont plus fiables que d'autres, mais il n'existe dans ce domaine aucune certitude, car toutes sont tributaires du bateau qui transportera votre déménagement. Or, les contraintes de la navigation maritime ne permettent pas de certifier à 100 % la date d'arrivée d'un navire. Un conseil: prévoir large pour les dates. Il vaut mieux que votre déménagement arrive 15 jours avant plutôt qu'un mois après votre arrivée.

Surtout, faites attention à la manière dont sera assuré votre déménagement et conservez factures et photographies des objets de valeur. Il est vivement conseillé d'apporter un grand soin à la rédaction de votre inventaire carton par carton, car c'est sur cette base que vous pourrez être remboursé le cas échéant.

Vous pouvez aussi louer à une société et expédier vous-même un conteneur. Prenez soin de bien disposer les objets à l'intérieur et prévoyez une mezzanine si vous emportez votre véhicule (cette opération doit obligatoirement être réalisée par des dockers professionnels). Cependant, si vous optez pour cette solution, vous devrez payer en sus les démarches de dédouanement et de transport jusqu'à votre domicile. Ce qui semble économique au départ ne l'est plus forcément à l'arrivée.

Vous disposez de 6 mois pour faire venir vos affaires personnelles en franchise, dans les mêmes conditions que lors de votre arrivée dans l'île.

En arrivant à Mayotte, vous pourrez être amenés à payer de lourdes taxes sur certains objets (le véhicule par exemple si vous le possédez depuis moins d'un an). Ces taxes sont une source de revenu non négligeable pour le conseil général de Mayotte et on ne vous en fera pas grâce. Renseignez-vous auprès des services douaniers afin de prévoir ces dépenses dans votre budget.

### **Qu'emporter ?**

Pour lutter contre les risques du paludisme, dengue ou autre chikungunya, le plus simple et souvent le plus efficace est la prévention. Votre effort dans ce domaine doit porter sur l'équipement : moustiquaires imprégnées, produits corporels... Consultez votre médecin pour un avis médical professionnel.

Le mobilier doit être simple et solide. L'électroménager, matériel HI-FI, TV et vidéo peuvent être achetés sur place: vous éviterez d'attendre votre réfrigérateur ou machine à laver qui se trouvent dans le déménagement. N'emportez pas de matériel de luxe, car les vols sont fréquents et les appareils souffrent de l'humidité.

Si vous êtes un adepte de l'informatique, vous pouvez emporter votre ordinateur et son équipement, mais attention, un onduleur ainsi que des prises anti-surtension sont vraiment indispensables, vu le peu de fiabilité de la distribution électrique par l'E.D.M. (Electricité de Mayotte).

L'ADSL à Mayotte est présente depuis avril 2012. Seules quelques zones du Sud de l'île ne sont pas encore bien desservies.

SFR , Orange et Only sont les trois opérateurs de téléphonie mobile présents sur l'île à cette heure. Comparez les tarifs et les forfaits proposés avant de faire votre choix.

Apportez votre propre documentation pédagogique et vos manuels scolaires car vous ne trouverez pas grand-chose sur place.

### **Emporter la voiture ?**

Elle est indispensable à Mayotte. Quelques collègues nommés ne possédant pas le permis se sont retrouvés dans des situations souvent cauchemardesques (affectation sur deux, voire trois établissements, domicile éloigné du lieu de travail... ). Le réseau routier est par endroits en (très) mauvais état. Amateurs de deux roues : attention à la saison des pluies, aux nombreux virages, au gravier ou à la boue sur le bord des routes, et aux

nombreux animaux qui circulent librement. On compte les déplacements en temps et non en kilomètres : une heure en moyenne pour 40 km. Vu l'état des routes, les véhicules souffrent beaucoup à Mayotte.

Vous avez la possibilité d'acheter des véhicules d'occasion sur place, mais il est conseillé de le faire avant juillet, lors du départ des collègues en fin de séjour. En septembre, les véhicules en bon état deviennent rares et très chers. Le prix du neuf est sensiblement supérieur à celui de métropole mais, si vous comptez le prix du transport et les taxes, vous pouvez faire des économies. Comparez les prix.

Si vous décidez d'importer votre véhicule, vous devez en être propriétaire depuis au moins un an (carte grise à votre nom) pour éviter d'être fortement taxé. Evitez d'emporter un véhicule trop sophistiqué, car l'entretien et les réparations seront alors facteurs de préoccupations (de nombreuses pièces détachées manquent). Les marques françaises présentent l'avantage de pouvoir trouver plus facilement des pièces détachées.

### **Quelles démarches AVANT le départ ?**

Consultez le livret d'accueil du Vice-Rectorat pour les démarches administratives. N'oubliez pas vos vaccinations; contactez la MGEN, et les différents services fiscaux.

Prenez contact avec votre rectorat d'origine pour demander le paiement de l'indemnité d'éloignement (IE) et de l'indemnité forfaitaire de changement de résidence (IFCR).

**Lorsque vous déposez vos demandes d'IE et d'IFCR, conservez un double que vous aurez fait visé et daté par l'administration.** Ces deux indemnités doivent être payées avant votre départ à Mayotte, soit courant juillet. Relancez la DAF de votre Rectorat si ce n'est pas le cas!

Vous pouvez aussi faire une demande d'avance sur salaire (deux mois de traitement brut) afin d'anticiper tout problème financier lié à votre installation.

Avant votre départ de métropole, assurez-vous que votre rectorat d'origine a bien transmis votre **certificat de cessation de paiement** au vice-rectorat de Mayotte. Pour plus de tranquillité, demandez une copie.

D'une façon générale, conservez toujours une preuve (reçu de l'administration, accusé de réception) de vos dépôts et autres démarches afin de pouvoir défendre vos droits en cas de litige ou de retard. Le tribunal administratif ne vous donnera raison que si vous présentez ces documents.

De même, conservez votre carte d'embarquement, elle vous sera demandée par votre établissement d'affectation afin d'attester votre date d'arrivée à Mayotte.

Sachez que certains collègues se retrouvent dans une situation financière désespérée en arrivant à Mayotte, parce qu'ils ne sont pas payés durant quelques mois (le certificat de cessation de paiement n'est pas parvenu au vice-rectorat de Mayotte) ou/et parce que leurs IE et IFCR ne seront pas versées avant des mois (dans le pire des cas, mars/avril de l'année suivante).

**Enfin, dès votre arrivée, si vous constatez des difficultés pour recevoir les indemnités qui sont dues, contactez le SNES - MAYOTTE, qui vous DEFENDRA efficacement.**

## ATTENTION AUX FRAIS D'INSTALLATION

Prévoyez une somme d'argent conséquente pour couvrir vos premiers frais (1 mois de loyers pour la SIM ; frais d'hôtel, assurances, automobile, mobilier...).

Attention, le versement de la première partie de l'IE et de IFCR tarde, et les avances sur salaire (qu'il faudra de toute façon rembourser dans les 6 mois) donnent souvent une fausse impression de richesse.

A votre arrivée, n'oubliez pas de vous syndiquer au SNES, car vous rencontrerez de toute évidence des difficultés lors de votre arrivée (paiement des salaires, des indemnités, remise en cause de nos statuts et de nos conditions de séjour...).

## **ANNEXE I**

### Petite Histoire de Mayotte

Mayotte, île volcanique formée il y a 8 millions d'années, est la plus ancienne des quatre îles de l'archipel des Comores. Modelé par l'érosion, son relief est peu élevé tandis que ses côtes sont très découpées avec de nombreuses baies et îlots. Une barrière de corail l'enserme pour constituer un des plus vastes lagons du monde. Le climat tropical, la végétation et la faune traduisent l'influence de l'Afrique et de Madagascar.

La population de l'île, de peuplement récent, est le fruit de nombreuses migrations. Dès les VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, des populations africaines bantoues et malaisiennes austronésiennes s'y établissent. Elles sont suivies au IX<sup>e</sup> siècle par des navigateurs issus du Moyen Orient qui introduisent l'Islam. Mayotte est alors un lieu de production métallurgique où se rencontrent de nombreuses cultures de l'océan Indien.

Avec le déclin de la présence malgache aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, l'île entre sous l'influence de la côte africaine swahilie. Elle est réputée au XVI<sup>e</sup> siècle pour l'exportation d'esclaves vers le monde musulman. A cette époque, Mayotte est gouvernée par des sultans originaires de la côte africaine swahilie: les shiraziens. Pendant cette période de prospérité, des cités se développent sur sa côte occidentale. En raison des récifs qui l'entourent, peu de navires européens y relâchent entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles, mais ceux-ci nous livrent d'intéressantes descriptions.

Les guerres et troubles du XVIII<sup>e</sup> siècle amorcent un important déclin démographique : la population, supérieure à 15 000 habitants au XVII<sup>e</sup> siècle s'effondre à 3 000 au premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le jeu d'influence des puissances occidentales dans l'océan Indien, Mayotte intéresse particulièrement la France qui l'acquiert auprès de son dernier sultan, le sakalava Andriantsouli en 1841.

L'île, à l'écart des routes maritimes, ne devient pas un port de guerre ou de commerce. L'administration coloniale encourage l'installation de planteurs qui entre 1850 et 1900 cultivent la canne à sucre. Ces activités périssant, elles sont remplacées par la culture de la vanille et l'introduction de l'ylang au début du siècle dernier. Mayotte et les autres îles des Comores, auxquelles le protectorat a été étendu en 1890, entrent sous l'administration du gouvernorat général de Madagascar avant la première guerre mondiale.

En 1945, l'archipel des Comores obtient le statut de collectivité d'outre-mer. Le déplacement de la capitale de la collectivité de Dzaoudzi à Moroni marque le début du ressentiment mahorais face aux comoriens (et non face à

la France, responsable de la faiblesse du budget alloué à la collectivité). Celui-ci atteint son paroxysme à l'occasion de l'indépendance des Comores, lorsque les Mahorais décident de rester français.

Plusieurs consultations ont par la suite confirmé cette volonté des Mahorais de rester français pour ne pas être comoriens. Dès lors le statut de l'île s'oriente vers la départementalisation, avec en parallèle une hausse des dépenses de l'état pour améliorer le niveau de vie de sa population, située parmi les plus faibles d'outre-mer.

Mayotte comptait en 2012, 212 000 habitants, dont un tiers est d'origine comorienne (principalement de l'île voisine d'Anjouan). L'île a vu en quelques années s'installer la modernité avec ses avantages et ses inconvénients. Si beaucoup d'espoirs sont placés dans le tourisme et l'aquaculture, l'île reste économiquement très dépendante de la métropole. De nombreux Mahorais vivent à la Réunion ou en Métropole.

## ANNEXE 2 : petit tableau comparatif des rémunérations Mayotte-COM

	Durée du séjour	Indexation	Indemnité d'Eloignement (par séjour de 2 ans)	TOTAL sur 2 ans salaires + indemnités	TOTAL sur 4 ans salaires + indemnités	Indemnité de résidence	Congés administratifs
<b>MAYOTTE (DOM)</b>	illimité	1,4 à partir du 2017	10 mois bruts	34 mois	68 mois	0%	Disparition programmée
<b>WALLIS et FUTUNA (COM)</b>	2 années scolaires (renouvelable)	2,05	18 mois brut	67,2 mois	134,4 mois	3% indexée	(2 mois confondus avec les vacances scolaires)
<b>NOUVELLE CALEDONIE (COM)</b>	2 années scolaires (renouvelable)	1,73 à 1,94	14 mois	de 55,52 à 60,56 mois	de 111,04 à 121,12 mois	3% indexée	2 mois mais délais de 21 jours pour partir du territoire
<b>POLYNESIE (COM)</b>	2 années scolaires (renouvelable)	1,85 à 2,06	10 mois brut	de 54,4 à mois	59,44 de 108,8 à 118,88	3% indexée	2 mois mais délais de 14 jours pour partir du territoire... avant une nouvelle offensive)
<b>St PIERRE et MIQUELON (Collectivité territoriale)</b>	illimitée	1,85	12 mois/2ans	56,4 mois	112,8mois	0%	Idem (2 mois confondus)

**NB : le tableau ci-dessus ne fait pas mention des remboursements de loyer, qui disparaissent à Mayotte au 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

## Annexe 3

### LISTE (non exhaustive) DES CRECHES ET ECOLES PRIVEES OU ASSOCIATIVES

LIEU	CRECHE	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Petite Terre	- Les Beaux Enfants (Pamandzi) : 0269 60.07.43	- APEEM (Dzaoudzi) : 0269 60.07.34  - Les Colibris (Dzaoudzi) : 0639 20.36.47 = Les Pitchounes (Pamandzi) : 0269 60.04.96	- Les Colibris (Dzaoudzi) : 0639 20.36.47 = Jadessiane (Dzaoudzi) : 0269 60.06.11  - Mongome (Pamandzi) : 0269 60.12.59
Mamoudzou et environs	- Les Beaux Enfants (Mamoudzou) : 0269 61.09.00 = Les P'tits Loups (Kavani) : 0269 61.17.23	- AMPE (Mamoudzou) : 0269 61.16.58  - Couleurs d'Epices (Kaweni) : 0639 25.80.82  - Les P'tits Loups (Kavani) : 0269 61.17.23  - Oulingo Mayaya (M'Tsapéré) : 0269 61.33.14  - Terre d'Epices (Passamainty): 0639257004  - Fleur d'Ylang (Tzoundzou2) : 0269 60.36.59	- Les Roussettes (Mamoudzou) : 0269 61.26.21  - Couleurs d'Epices (Kaweni) : 0639 25.80.82  - Vanille Chocolat (Kaweni) : 0269 61.71.99  - Les Flamboyants (Majikavo) : 0269 61.55.17  - Je Veux Savoir (Majikavo) : 0269 62.39.04  - Frimousse (Kavani) : 0269 61.24.98  - Fleur d'Ylang (Tzoundzou 2) : 0269 60.36.59
Centre	= Kara Raouki Titi (Combani):  0269 62.43.17  = Owa Zaza (Sada)	= Kara Raouki Titi (Combani):  0269 62.43.17  = Nyamba (Combani) :  0639 69.46.71	= Nyamba (Combani) :  0639 69.46.71  = Pomme Cannelle (Combani) : 0269 61.77.31
Nord			
Sud	= Crèche parentale (Kani-Keli)	= Pain d'Epices (Bandrélé) : 0639 25.80.73	= Les Terrasses (Chirongui)

## **Annexe 4 : Petit annuaire des numéros utiles**

- Vice- Rectorat : B.P. 76 , 97600 Mamoudzou

Tél. standard : 02 69 61 10 24 / Fax : 02 69 61 09 87

<http://www.ac-mayotte.fr/>

- Préfecture : Mamoudzou : 02-69-63-50-00 / Dzaoudzi : 02-69-60-10-54

- EDM : Electricité de Mayotte - BP 333 - 97600 Mamoudzou

Tel : 02-69-62-96-80

<http://www.electricitedemayotte.com/>

- SOGEA : ZI de Kawéni - BP22 - 97600 Mamoudzou

Tél : 0269 61 11 42 - Fax : 0269 61 13 77 - [contact@sogeamayotte.com](mailto:contact@sogeamayotte.com)

<http://www.sogea-mayotte.com/>

- Orange : <http://mayotte.orange.fr/>

- SFR : <http://www.sfr-mayotte.com/index.jspz>

### **\* Agences immobilières :**

- SIM : Société immobilière de Mayotte, Place Mariage, 97600 Mamoudzou

Tel : 02-69-61-11-13

<http://www.sim-mayotte.fr/>

- Agence de l'île : 02-69-61-60-60

<http://www.agencedelile.net/>

- MPL : 06-39-04-04-76

<http://www.mpl-immobilier.com/>

- Deltahimmo : 02-69-61-18-04

[nizar.assani@deltahimmo.fr](mailto:nizar.assani@deltahimmo.fr)

## **Annexe 5 : Le SNES Mayotte à votre service**

Nous vous accueillons dans notre local tous les mercredis de 8h à 11h30 et de 13h à 17h Rendez-vous personnalisés possibles en dehors de ces horaires.

SNES Mayotte

Lotissement les trois vallées, 110 résidence Bellecombe, 97690 MAJIKAVO LAMIR

Tel : 02 69 62 50 68 (le mercredi)

E-mail : [mayotte@snes.edu](mailto:mayotte@snes.edu)

site : <http://www.mayotte.snes.edu>

À votre demande, nous nous déplacerons dans vos établissements, notamment à l'occasion d'une heure d'information syndicale.

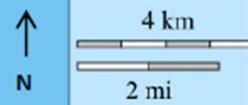
Membres du bureau bénéficiant d'une décharge partielle de service :

Thierry WUILLEZ, co-secrétaire général 06 39 69 87 63

Josiane WITKOW, co-secrétaire générale 06 39 69 87 61

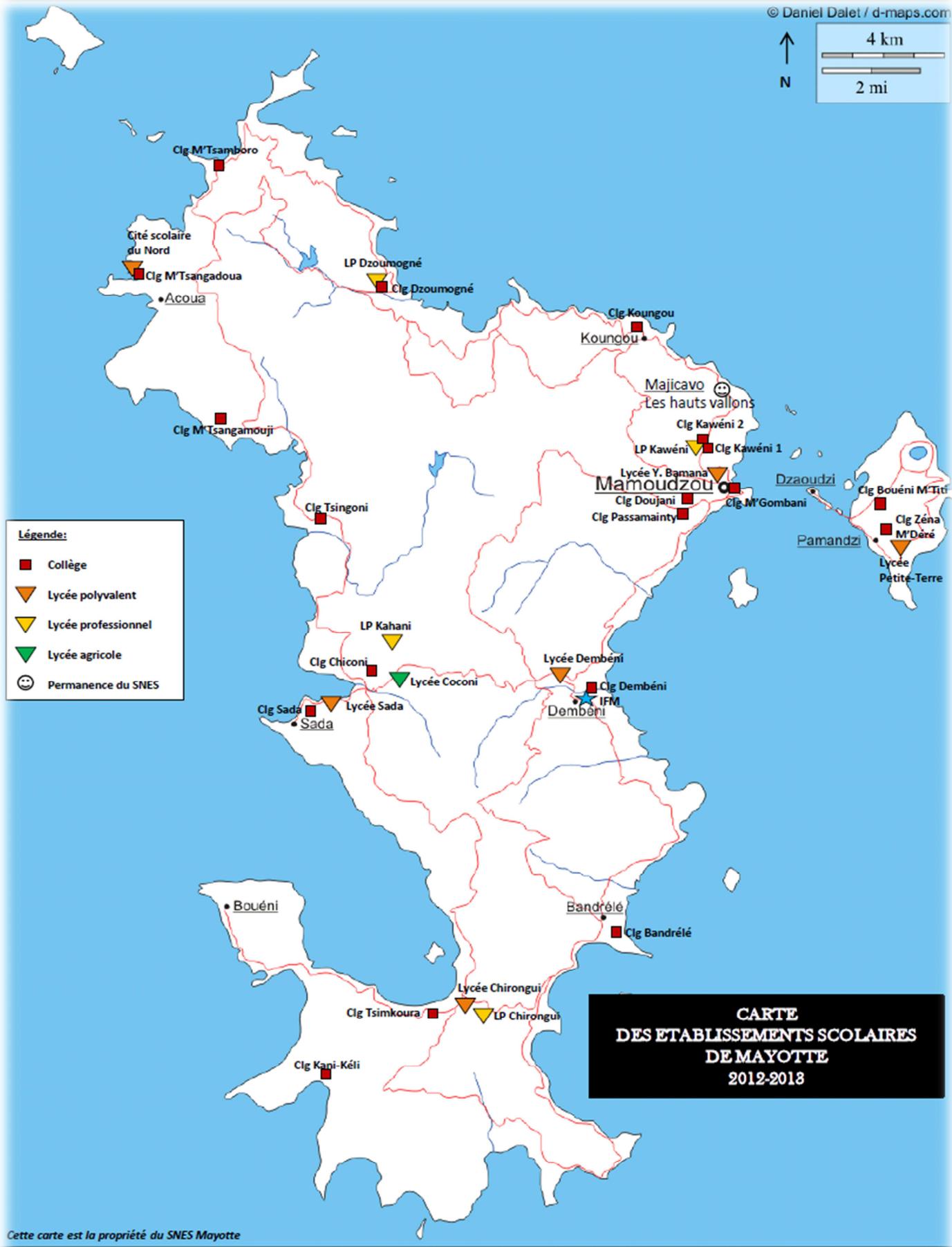
Patrick GALLAIS, co-secrétaire générale en charge du secteur emploi (mutations, carrières) 06 39 69 91 93

**Pour vos questions, nous vous remercions de privilégier le contact par courriel et d'utiliser les numéros de téléphones portables ci-dessus aux horaires usuels**



**Légende:**

- Collège
- ▽ Lycée polyvalent
- ▽ Lycée professionnel
- ▽ Lycée agricole
- ☺ Permanence du SNES



**CARTE  
DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES  
DE MAYOTTE  
2012-2013**